

**GUIDE DÉDIÉ AUX
UNITÉS ET
SUPERVISEURS**

Date limite de demande
d'admission :

Été 2022 : 15 juillet 2022

*Automne 2022 : 15 novembre
2022*

Hiver 2023 : 15 mars 2023

Délais de traitement

Conditions d'admission

Documents à fournir

Rappels et informations

Stage postdoctoral

Stagiaire de formation
ou de recherche

Stage postdoctoral – pages 1 à 2
Stagiaire de formation ou de recherche – pages 3 à 4

Section Stage postdoctoral

➤ Date limite pour les demandes d'admission

Trimestre d'été 2022 (1^{er} mai au 31 août 2022) : **15 juillet 2022**

Trimestre d'automne 2022 (1^{er} septembre au 31 décembre 2022) : **15 novembre 2022**

Trimestre d'hiver 2023 (1^{er} janvier au 30 avril 2023) : **15 mars 2023**

*Nous vous rappelons que la demande d'admission doit tout de même être soumise et complétée avant le début du stage (voir délais ci-dessous).

➤ Délais de traitement des demandes

- ❖ **D'admission** : La demande doit être complétée au plus tard 30 jours avant le début du stage. Merci de noter que toutes les pièces doivent être téléversées au dossier par le candidat afin que nous puissions en faire l'étude.
- ❖ De **prolongation** : La demande doit être soumise au plus tard 30 jours avant la fin de l'inscription actuelle, en remplissant le formulaire *CHE_Prolongation_Stage* disponible sur le *Centre étudiant*.

➤ Les conditions d'admission¹

1. Être détenteur d'un doctorat de recherche (**Ph. D.**) ou l'équivalent. Le stage doit être complété dans les **5 ans** suivant l'obtention du Ph. D.
2. Le stage s'effectue sous la **supervision d'un professeur** membre du corps professoral de l'UdeM, qui ne peut **pas être le directeur** de thèse au Ph. D.
3. Bénéficier d'une rémunération suffisante pendant toute la durée du stage (salaire / bourse).

➤ Les documents à fournir

Après avoir fait sa demande d'admission en ligne, le candidat recevra par courriel un matricule ainsi que la procédure afin d'accéder à son « Centre étudiant » pour téléverser les documents requis. Pour toutes questions au sujet du téléversement, vous pouvez vous référer au [site du service d'admission](#) ainsi qu'à cette [capsule vidéo](#).

Le stagiaire doit téléverser les documents suivants à son centre étudiant :

- ❖ Diplôme de doctorat ou attestation d'obtention de grade;
- ❖ Lettre d'invitation du superviseur, *modèle disponible sur [notre site web](#)*;
- ❖ Curriculum vitae mis à jour;
- ❖ [Formulaire d'acceptation SPD](#);
- ❖ Lettre d'attribution de bourse, *si applicable*;
- ❖ Certificat de naissance, *pièce demandée et gérée par le [Bureau du registraire](#)*;
- ❖ Étudiants internationaux :
 - Permis de travail /ou/ Carte de résidence permanente²;
 - Passeport.

¹ Pour plus de détails, voir l'article 1 de la [Politique de statut du stagiaire postdoctoral](#) et le [Guide du stagiaire postdoctoral](#).

² Le téléversement du permis de travail n'est pas nécessaire pour l'étape de l'admission, nous attendons toutefois le téléversement de ce document pour finaliser l'inscription. Le candidat est invité à téléverser ce document dès que possible.

➤ Rappels

- ❖ **Les dates de début et de fin du stage indiquées sur le formulaire** doivent être cohérentes avec :
 - Le permis de travail;
 - La période de disponibilité du financement.

- ❖ Pour les **saliés UdeM** : Afin d'éviter des délais de traitement additionnels, il est important de soumettre le plus tôt possible une demande d'embauche / de prolongation aux ressources humaines.

- ❖ L'**adresse courriel** pour nous contacter au sujet des postdoctorants est stagiairespostdoc@umontreal.ca.

- ❖ **Documents d'information :**
 - [Notre site internet](#), section Stagiaires postdoctoraux;
 - Pour la procédure de **demande d'admission** : notre site en [français](#) et en [anglais](#).
 - Pour la procédure de **prolongation d'inscription** : notre site en [français](#) et en [anglais](#).
 - Pour la procédure de demande d'**attestation de fin de stage** : notre site en [français](#) et en [anglais](#).
 - La [Politique de statut du stagiaire postdoctoral](#);
 - Le [Guide du stagiaire postdoctoral](#) qui contient les procédures et conditions d'admission, ainsi que les informations nécessaires au cheminement du stagiaire; En anglais : [Postdoctoral fellow guide](#).

Rappel des consignes d'immigration

Il est obligatoire d'avoir un **statut légal valide** pour effectuer un stage. Pour plus d'informations, veuillez référer les candidats à notre [site web](#) et à la section 6 du [Guide du stagiaire postdoctoral](#).

L'équipe d'immigration offre un soutien aux unités à certaines étapes de la demande de permis de travail pour les stagiaires postdoctoraux. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec leur équipe au info-immigration@umontreal.ca.

Section Stagiaire de formation ou de recherche*

* L'appellation « Stagiaire de formation ou de recherche » a été récemment adoptée pour remplacer celle d'« Étudiant visiteur de recherche ». ³

➤ Date limite pour les demandes d'admission

Trimestre d'été 2022 (1^{er} mai au 31 août 2022) : **15 juillet 2022**

Trimestre d'automne 2022 (1^{er} septembre au 31 décembre 2022) : **15 novembre 2022**

Trimestre d'hiver 2023 (1^{er} janvier au 30 avril 2023) : **15 mars 2023**

*Nous vous rappelons que la demande d'admission doit tout de même être soumise et complétée avant le début du stage (voir délais ci-dessous).

➤ Délais de traitement des demandes

- ❖ **D'admission** : La demande doit être complétée au plus tard 30 jours avant le début du contrat. Merci de noter que toutes les pièces doivent être téléversées au dossier par l'étudiant afin que nous puissions en faire l'étude.
- ❖ De **prolongation** : La demande doit être soumise le plus tôt possible, au plus tard 30 jours avant la fin de l'inscription actuelle.

➤ Les conditions d'admission⁴

1. Être invité par un professeur ou un chercheur de l'Université de Montréal.
ET
2. **a)** Être inscrit à un programme d'études dans une autre université ou établissement d'enseignement supérieur (les étudiants de l'UdeM ne sont pas éligibles).
OU
2. **b)** Un étudiant titulaire d'un grade universitaire et qui est admis à l'UdeM à un trimestre ultérieur est éligible jusqu'à 6 mois suivant l'obtention de son diplôme.

➤ Les documents à fournir

Après avoir fait la demande d'admission, le candidat recevra par courriel un matricule et la procédure afin d'accéder à son « Centre étudiant » et téléverser les documents requis. Pour toutes questions au sujet du téléversement, vous pouvez vous référer au [site du service d'admission](#) ainsi qu'à cette [capsule vidéo](#).

Le stagiaire doit téléverser les documents suivants à son centre étudiant :

- a. Attestation d'inscription au sein d'une autre université ou établissement d'enseignement supérieur;
- b. Lettre d'invitation du superviseur *modèle disponible sur [notre site web](#)*;
- c. Dernier relevé de notes;
- d. [Formulaire d'autorisation](#);
- e. Certificat de naissance, *pièce demandée et gérée par le [Bureau du registraire](#)*;
- f. Étudiants internationaux : Permis de travail /ou/ Carte de résidence permanente⁵;
- g. Étudiants internationaux : Passeport.

³ Cette modification figure à l'article 12 de la nouvelle version du [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales \(ESP\)](#), qui a été approuvée lors de la séance de la Commission des études (COMET) du 14 décembre dernier et est entrée en vigueur suite à sa publication le 1^{er} juin 2022.

⁴ Pour plus de détails, voir le [Guide du stagiaire de formation ou de recherche](#), ainsi que l'article 12 du [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales \(ESP\)](#).

⁵ Le téléversement du permis de travail n'est pas nécessaire pour l'étape de l'admission, nous attendons toutefois le téléversement de ce document pour finaliser l'inscription. Le candidat est invité à téléverser ce document dès que possible.

Rappels

- ❖ Lors de la détermination du statut d'invitation du candidat, nous vous invitons à d'abord vérifier si le candidat est admissible au programme de **Séjour de recherche via le programme d'échanges**, qui est géré par la Direction des affaires internationales (DAI). Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le [site internet de la DAI](#).
- ❖ **Les dates de l'inscription** seront **ajustées** en fonction des dates de validité du permis de travail.
- ❖ L'inscription à ce programme ne peut pas dépasser **12 mois**.
- ❖ Afin de compléter son inscription, le candidat doit payer **des frais d'inscription** par carte de crédit : **160\$** pour un séjour de 1 à 4 mois; **320\$** pour un séjour de 5 à 8 mois; **480\$** pour un séjour de 9 à 12 mois.
- ❖ L'**adresse courriel** pour nous contacter au sujet des stagiaires de formation ou de recherche, et à transmettre aux candidats, est esp-international@umontreal.ca.
- ❖ **Document d'information :**
 - [Notre site internet](#), section Stagiaires de formation ou de recherche;
 - Le [Guide du stagiaire de formation ou de recherche](#) qui contient les procédures et conditions d'admission, ainsi que les informations nécessaires au cheminement du stagiaire; En anglais : [Training or Reasearch Intern Guide](#);

Rappel des consignes d'immigration

Il est obligatoire d'avoir un **statut légal valide** pour être Stagiaire de recherche ou de formation.

Si vous êtes un superviseur et avez des questions sur la procédure d'immigration, veuillez contacter la personne-ressource de votre unité.

Si vous êtes le contact dédié de votre unité en matière d'immigration, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe d'immigration de la Direction des ressources humaines pour toutes questions au info-immigration@umontreal.ca.

Veuillez également trouver en annexe le tableau-repère mis en place par l'équipe d'immigration de la Direction des ressources humaines pour vous guider dans les démarches d'immigrations associées aux dossiers de Stagiaires de formation ou de recherche (SFR).

**ACCUEIL D'UN STAGIAIRE DE FORMATION OU DE RECHERCHE (SFR)
EN PROVENANCE DE L'INTERNATIONAL
ÉTAPES À SUIVRE PAR LES UNITÉS**

